

Dispositif dérogatoire

Identité du (ou des) propriétaires

Nom et Prénom ou Raison sociale : Grangier Gregory Arboriculteur - Maraîchère
 Adresse : 110 Chemin De Toulou Arles
 Tel. : 06-61-98-15-93
 E-mail : gregory.grangier@orange.fr

Caractéristiques du pompage

Localisation (lieu-dit):	Boreyon
Commune :	Arles
Type de pompe :	Partic
Débit en m ³ /h :	30 m ³
Surface irriguée à partir de ce pompage en 2023	
Preciser la localisation de votre compteur si différent de la pompe (n°parcelle)	AE 0080

N° compteur :	01 33 1759
Relevé de compteur au :	01 9017 x 10 m ³

Cultures soumises à dérogation

Type de culture	Surface	Parcelle cadastrale	Système d'irrigation
Choux fleurs	2,6 ha	0025-0026-0027-0028 AE	Aspersion

Sont éligibles :

- les parcelles en cours de production arboricoles
- les parcelles en cours de production maraîchères
- les parcelles de vergers dont la production est achevée pour une irrigation de survie des arbres.

Calendrier de pompage et volume alloué

Commentaire :

J'ai fait cette année un échange de parcelle pour la rotation des cultures avec le GAEC Des Alpes. Les choux fleurs sont vendus en vente directe sur les marchés locaux. Ses marchés sont devenus un outil indispensable pour mon exploitation.

Date et Signature de la demande

03/08/2023 *Grangier*

CADRE RESERVE A LA POLICE DE L'EAU

Volume maximal utilisable par semaine de crise :

L'AP cadre 2023 autorise l'irrigation des cultures maraîchères en crise. La dérogation porte sur les modalités :
 - le vendredi 11 août; puis les lundis et jeudis après 20h;
 - volume maximal 250 m³/ semaine en 2 apports

le 11 août 2023
 Le préfet

Pour le préfet,
 La secrétaire générale,

Isabelle ARRIGHI